



Commune de Misery-Courtion

CONVOCATION

à l'assemblée communale du lundi 12 décembre 2022

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Misery-Courtion sont convoqués en assemblée communale le lundi 12 décembre 2022, à 20h⁰⁰, à la halle de gymnastique du centre communal de Misery.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 23 mai 2022

Le procès-verbal ne sera pas lu, mais il peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture, dans les dix jours qui précèdent l'assemblée ou sur notre site internet www.misery-courtion.ch

2. Approbation du règlement communal sur les structures d'accueil extrafamilial de jour

3. Approbation des statuts révisés de l'Association des communes du district du Lac (ACL)

4. Budget 2023

4.1 Compte de résultat

4.2 Budget des investissements

a) Réfection de la place de jeux de Cormérod et mise aux normes des places de jeux de Cournillens et Courtion ; crédit y relatif

b) Remplacement d'ordinateurs pour l'école ; crédit y relatif

c) Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), état du réseau et étude finale ; crédit y relatif

d) Crédit d'étude pour la mise en séparatif des quartiers Les Grands-Prés et La Ciba

e) Remplacement de la conduite d'eau potable En Crausa Ancien Poste ; crédit y relatif

f) Participation communale aux investissements du RSL

4.3 Rapport de la Commission financière

5. Vente de la parcelle communale de terrain à bâtir art. 1062 RF (La Faye)

6. Divers et communications – informations sur le vote consultatif lié au volet éolien du Plan Directeur Cantonal, planifié le 12 mars 2023

Tous les documents relatifs aux objets traités durant l'assemblée peuvent être consultés au bureau communal, pendant les heures d'ouverture, dans les 10 jours précédant l'assemblée ou sur le site internet communal, sous www.misery-courtion.ch.

Le Conseil communal